

FICHE DE POSTE

Technicien Rivière du Syndicat Mixte Garonne Amont

Date de la dernière mise à jour :	29 /9/ 2021	Contexte de la dernière mise à jour : Création de poste
Date de création :	01 /01/ 2022	
Version :	1_2022	

Nom :

Prénom :

INTITULE DU POSTE - GRADE - FILIERE - CADRE D'EMPLOIS

Intitulé du poste : Technicien de Rivière (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

Agent statutaire ou CDD de 1 an du 01/01/2022 au 31/12/2022

Filière : Technique

Cadre d'emplois : Technicien de Rivière dans le domaine de l'environnement et des risques

MISSION GENERALE

Le syndicat Garonne Amont a été créé au 1^{er} sept. 2019 par arrêté préfectoral du 29 août 2019. Il a pour mission la compétence GEMAPI sur le bassin versant Garonne Amont et comprend les Communautés de communes Cagire Garonne Salat, Pyrénées Haut Garonnaises, Neste Barousse et Cœur Coteaux Comminges.

Le technicien rivière secondera la chargée de mission et sera un agent de terrain spécialiste de la rivière, il mènera des études et actions particulières.

POSITIONNEMENT DANS LA STRUCTURE

Préciser le niveau hiérarchique en indiquant le titre et le nom des supérieurs hiérarchiques et le cas échéant celui des subordonnés

Organigramme au 1er janvier 2021

Syndicat Mixte Garonne Amont

12 délégués (CCPHG=5, 5C=4, 3CGS=2, CCNB=1) et 12 suppléants

Président

Alain Fréchou

Bureau

Alain Fréchou (5C)
Claude Cau (CCPHG)
David Gardelle (3CGS)
Yoan Rumeau (CCNB)

Direction - GEMAPI

Régis MARTINET
Cat A Ingénieur

Responsable Administrative

Nathalie ADER
Cat B Admin
Assistant Prévention

Chargée de Mission Rivières

Ségolène DUCHÈNE
Cat A Tech contractuelle

Brigade Verte

Atelier et Chantier
d'insertion
6 à 7 agents CDDI

Prestataires : Jardins du
Comminges,
Afidel

Apprenti Licence Pro GEMA ->09-2021

Technicien Rivière -> 01- 2022

RELATIONS FONCTIONNELLES

Président et élus du syndicat, élus et usagers et riverains du territoire,
Brigade verte et prestataires,
Propriétaires et exploitants des parcelles riveraines des cours d'eau,
Communautés de Communes du Syndicat et leurs services,
Structures de l'Etat : DDTs, DREAL, AEAG, OFB, RTM, ...
Conseils Départementaux et Conseil Régional, Communes du Syndicat,
EDF, Chambre d'Agriculture, Entreprises
Associations en lien avec la GEMAPI : SMEAG, AREMIP, NEO, associations de riverains, associations et
fédération de Pêche, ...
Association d'insertion : Jardins du Comminges, AFIDEL, ...

TEMPS DE TRAVAIL

Temps complet Temps non complet : ...h... (hebdomadaires)
 Temps partiel : ...h... (hebdomadaires)

Temps de travail annualisé : oui non

HORAIRES DE TRAVAIL

Horaires variables – 1607h annualisées

LOCALISATION GEOGRAPHIQUE DU POSTE

Siège du Syndicat Mixte Garonne Amont : Hôtel de Lassus – 6 rue du Barry – 31210 Montréjeau

FORMATIONS EXIGÉES OU SOUHAITÉES

Technicien dans le domaine de la réglementation loi sur l'eau et GEMAPI, connaissances de la gestion
des milieux aquatiques et zones humides, bases en risque inondation, compétences en SIG.
Spécialisation « gestion des milieux aquatiques et des zones humides ».

SUJETIONS PARTICULIÈRES LIÉES À LA FONCTION

Préciser les contraintes auxquelles l'agent est soumis : astreintes, horaires de travail tardifs, etc.

Échanges permanents et directs avec l'autorité territoriale, le directeur, la chargée de mission Rivières et
les élus

Travail en bureau : établissement de conventions, programmation des interventions, ...

Déplacements fréquents sur les sites et représentation fréquente de la structure (riverains, usagers, ...)

Environnement physique potentiellement ponctuellement agressif

MOYENS À DISPOSITION

Matériel de bureau – téléphone portable - ordinateur – véhicule de service – logiciels métiers

SPECIFICITÉS NECESSAIRES À L'EXERCICE DE LA FONCTION

	NÉANT		

ACTIVITES

Missions principales

- Suivi des cours d'eau, préparation, réalisation et suivi des travaux d'entretien et de restauration, maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage (établissement de conventions, programmation et suivi des interventions, ...)
- Montage, réalisation et suivi de projets, d'études et de diagnostics
- Mise en œuvre et suivi du plan de gestion, surveillance des cours d'eau

Autres missions

- Information et sensibilisation à destination des différents acteurs du territoire et du public
- Encadrement des équipes rivière, participation ponctuelle aux chantiers de la Brigade Verte (utilisation d'outillages de chantier : débroussailleuse, tronçonneuses, ...)
- Assistance techniques aux collectivités
- Concertation avec les acteurs du territoire (élus...)
- Suivi financier des projets et des subventions liées

La compétence se définit comme une combinaison de savoirs faire techniques, aptitudes mobilisées en situation de travail. L'identification des compétences permet d'analyser les éventuelles actions de formation individuelles et/ou collectives nécessaires à l'efficacité de la collectivité.

Pour chaque compétence, est précisé le niveau nécessaire à l'exercice de la fonction. Il s'agit du niveau de compétences requis, à ne pas confondre avec le niveau actuel de l'agent qui sera évalué lors de l'entretien annuel.

- **Notions**
- **Autonomie** : l'agent est autonome dans ses fonctions au quotidien et sait activer son réseau. Il appréhende la situation sans difficulté pour ses tâches ordinaires.
- **Maîtrise** : l'agent sait faire face à des situations complexes pouvant impliquer plusieurs champs de compétence.
- **Expert** : l'agent fait preuve de capacités exemplaires et est considéré comme un référent un terme de méthodologie et procédure

Les niveaux ci-dessous indiqués sont une simple proposition à revoir en fonction des exigences de votre structure. Les compétences dites professionnelles et relationnelles sont définies dans le guide d'évaluation joint en annexe.

Compétences principales	Niveau requis			
	Notions	Autonomie	Maîtrise	Expert
Connaissance du cadre réglementaire, des problématiques, des enjeux et des politiques publiques dans le domaine de l'eau et du fonctionnement des écosystèmes aquatiques			X	
Compétences techniques spécifiques à la conduite de travaux en cours d'eau			X	
Connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques (hydrologie, hydraulique...) et connaissances naturalistes (faune, flore)			X	
Compétences techniques relatives aux missions de terrain (en hydraulique, hydrologie, biologie, écologie...)			X	
Compétences relatives à l'encadrement et au suivi de chantiers		X		
Compétences en matière de communication et bon relationnel			X	
Connaissance des acteurs et de la gestion (fonctionnement des collectivités territoriales, des marchés publics...)	X			

Autres compétences
Organisation et gestion
Polyvalence et autonomie dans le travail
Capacités rédactionnelles
Maîtrises d'outils informatiques bureautiques et cartographiques

Compétences relationnelles
Capacité à entretenir des relations professionnelles positives
Capacité à servir les élus, le public et les administrés
Capacité à travailler en équipe et à rendre compte, pédagogie

UTILISATION DE VEHICULES REQUISE POUR L'EXERCICE DES ACTIVITES:

Cette partie doit être remplie qu'il s'agisse d'un véhicule de fonction ou d'un véhicule personnel.

Il n'est pas nécessaire de garder cette partie dans le cas où l'agent ne doit pas utiliser de véhicule pour l'exécution de son activité.

♦ Détermination des véhicules nécessaires :

- Aucun VL personnel (occasionnellement) PL Scooter
 Engins Fourgons Tracteur Autre :

♦ Permis nécessaires et détenus par l'agent :

- Aucun permis détenu Aucun permis nécessaire pour le poste

Permis détenu(s) par l'agent (cocher la/les cases) :

Permis A		
<input type="checkbox"/>	AM	
		
<input type="checkbox"/>	A1	
<input type="checkbox"/>	A2	
<input type="checkbox"/>	A	

Permis B		
<input type="checkbox"/>	B1	 
<input checked="" type="checkbox"/>	B	  
<input type="checkbox"/>	BE	 

Permis C		
<input type="checkbox"/>	C1	 
<input type="checkbox"/>	C	 
<input type="checkbox"/>	C1E	 
<input type="checkbox"/>	CE	

Permis D		
<input type="checkbox"/>	D1	 
<input type="checkbox"/>	D	 
<input type="checkbox"/>	D1E	 
<input type="checkbox"/>	DE	 

RISQUES DU POSTE

Ces risques professionnels éventuels ont été identifiés avec les agents de la collectivité lors de la formalisation de la présente fiche de poste. Cette liste matérialise une réalité modifiable notamment lors d'échanges avec le responsable hiérarchique de l'agent (entretien professionnel, élaboration du Document Unique...).

Liste des principaux risques identifiés pour le poste :

Afin de garantir la sécurité optimale de l'ensemble des agents et visiteurs de la collectivité, l'agent participe à la détection et au signalement de tout dysfonctionnement et/ou non-conformité des moyens matériels et véhicules visés notamment aux articles III et IV. Dans la même logique de prévention des risques, l'agent devra suivre toute formation ou actualisation de formations liées à l'exercice de ses activités.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NECESSAIRES POUR LE POSTE

Aucun



Casque



Protection auditive



Lunettes



Masque facial



Masque anti poussière



Appareil Respiratoire Isolant



Gants



Chaussures ou bottes



Vêtement de travail



Tablier de soudure



Harnais



Equipement haute visibilité



Autres, précisez (anti-coupure...) :